

Université de Genève

DIES
ACADEMICUS
1994

3 juin 1994

Abréviations

AIE	=	Académie internationale de l'environnement
Centres	=	Centres interfacultaires
CEO	=	Institut œcuménique de Bossey
CEPOA	=	Centre d'étude du Proche-Orient ancien
CIG	=	Centre interfacultaire de gérontologie
CUEH	=	Centre universitaire d'écologie humaine et des sciences de l'environnement
CUEPE	=	Centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie
CUI	=	Centre universitaire d'informatique
D	=	Faculté de droit
EA	=	Ecole d'architecture
ECOTRA	=	Centre universitaire d'étude des problèmes d'écologie du travail
EEPS	=	Ecole d'éducation physique et de sport
ELCF	=	Ecole de langue et de civilisation françaises
ETI	=	Ecole de traduction et d'interprétation
FPSE	=	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
IEUG	=	Institut européen de l'Université de Genève
IRRMA	=	Institut romand de recherche numérique en physique des matériaux
ISSCO	=	Institut Dalle Molle pour les études sémantiques et cognitives
ISTRE	=	Institut d'histoire de la Réformation
IUED	=	Institut universitaire d'études du développement
IUHEI	=	Institut universitaire de hautes études internationales
L	=	Faculté des lettres
M	=	Faculté de médecine
S	=	Faculté des sciences
SES	=	Faculté des sciences économiques et sociales
T	=	Faculté autonome de théologie protestante
UNI ³	=	Fondation de l'Université du 3 ^e âge

Edité par le Service des publications de l'Université de Genève
Imprimerie SLATKINE — Genève 1994
Tirage : 1700 exemplaires

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU RECTORAT

Introduction

Au cours des semestres d'été 1993 et d'hiver 1993-1994, l'Université a continué son processus accéléré d'adaptation à un environnement défavorable du point de vue financier, mais néanmoins propice à des remises en question.

L'effet du plan de réduction de 2% du nombre de postes pratiqué par le canton a été aggravé par les coupures des divers crédits et subventions fédérales et par des facteurs techniques internes. Heureusement, depuis l'exercice 1994, le nombre de postes précaires d'assistants et de maîtres-assistants est pris en compte sous la forme d'une enveloppe dans le budget de l'Etat, ce qui permet, par des rocamboles, de privilégier ces deux catégories qui sont déterminantes pour la relève. De même, deux mesures permettent, malgré la diminution du nombre de postes de professeurs, d'offrir des possibilités de nomination à la relève. Il s'agit, d'une part, du plan d'encouragement aux départs et, d'autre part, de l'obligation, introduite dans la loi pour les professeurs qui auraient pu théoriquement rester jusqu'à l'âge de septante ans, de quitter l'Université au terme de l'année où ils ont droit à une pleine retraite.

La situation financière défavorable n'a pas empêché certaines facultés d'introduire des innovations. Notons en particulier le nouveau règlement d'études de la Faculté de droit et le lancement en automne de deux diplômes d'études supérieures, l'un en sciences naturelles de l'environnement et l'autre, dans le cadre des études européennes, sur les aspects « cultures et sociétés ».

Mais les innovations les plus importantes se situent dans la conclusion de nouveaux partenariats avec d'autres universités. Depuis l'automne dernier, l'enseignement de la pharmacie est donné en collaboration étroite avec l'Université de Lausanne, chaque université se spécialisant dans ses domaines forts. A la rentrée de cet automne, l'enseigne-

ment de l'architecture sera également étroitement coordonné avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, Genève déplaçant le centre de gravité de son offre en formation sur les deuxième et troisième cycles et sur les aspects connexes de l'architecture tels que, par exemple, l'urbanisme. Enfin, la médecine sociale et préventive est concentrée dans un institut situé à Lausanne, alors qu'en neuro-chirurgie, le professeur lausannois s'est également vu confier la responsabilité de cette spécialisation à Genève. Des études sont en cours dans d'autres disciplines, en particulier en sciences naturelles. La nouvelle convention, signée le 12 février 1994, sur la coordination en Suisse occidentale, grâce aux structures de travail et de décision mises en place, facilitera d'autres coordinations dans les années à venir.

Dans le domaine de la gestion, les transformations sont aussi visibles. Les premières expériences faites avec l'évaluation d'une dizaine d'unités d'enseignement et de recherche sont positives. L'administration centrale a commencé une réorganisation visant à réduire à deux le nombre de directeurs adjoints, à modifier leur cahier des charges, ainsi qu'à mieux responsabiliser les chefs de service.

Etudiants

Le nombre des étudiants inscrits à l'Université de Genève au semestre d'hiver 1993-1994 s'élève à 13 766, y compris ceux des instituts universitaires. En faisant abstraction de ces derniers, le total des inscriptions dans les facultés et écoles représente 13 000 étudiants, soit 564 de plus qu'en 1992-1993. En valeur relative l'augmentation est de 4,5%.

En 1993-1994, le plus fort taux de croissance a été enregistré à l'Ecole de langue et de civilisation françaises et à l'Ecole de traduction et d'interprétation. Puis viennent les Facultés de psychologie et des sciences de l'éducation (+10%), de droit (+7,2%), de médecine (+6,2%), des sciences (+3,8%), des lettres (+1,8%) et des sciences économiques et sociales (+1,8% également).

Le phénomène observé ces dernières années, où les Facultés des sciences économiques et sociales, des lettres et des sciences accusaient des taux de croissance très nettement au-dessus de la moyenne, a disparu.

Dans l'ensemble, le pourcentage des étudiantes varie peu.

L'effort entrepris depuis quelques années pour promouvoir l'accès de la femme à des professions habituellement réservées aux hommes, continue à faire sentir ses effets.

La répartition des étudiants selon le lieu de domicile des parents s'est sensiblement modifiée. Le canton de Genève constitue le lieu de domicile de plus de la moitié d'entre eux : (52,7% contre 53,2% en 1992-1993). Moins d'un quart sont domiciliés dans un autre canton (21,7% contre 24,6% en 1992-1993), alors qu'un étudiant sur quatre vient de l'étranger (25,6% contre 22,2% en 1992-1993).

On remarque que de plus en plus les étudiants renoncent à des diplômes non finals (1216 en 1992-1993 et 1159 en 1993-1994) au profit de licences, diplômes ou certificats de troisième cycle.

Citons quelques exemples de cette croissance : les licences et diplômes ont passé de 9652 en 1992-1993 à 9959, les certificats complémentaires de 746 en 1992-1993 à 1004, et les doctorats de 822 à 877.

Enseignants

Statuts, structure

Cette année a été marquée par l'entrée en vigueur, au mois de janvier 1994, de quatre modifications à la Loi sur l'Université. La première vient institutionnaliser une pratique en usage dans plusieurs facultés, mais qui se révèle indispensable en période de crise budgétaire et de redistribution des tâches au plan régional : la création d'une commission dite de structure ou de profil chargée de réexaminer la pertinence et le profil de tout poste de professeur libéré par un départ ; la deuxième vise à accélérer la procédure de nomination des professeurs et à renforcer le rôle des experts de l'Etat en faisant intervenir ceux-ci dès la commission de nomination de faculté ou d'école, mais en leur demandant de produire un rapport distinct ; la troisième introduit la possibilité de promouvoir professeur ordinaire un professeur adjoint qui s'est constitué un dossier scientifique de très haut niveau, sans l'obliger à démissionner de son poste comme c'était le cas jusqu'ici ; la dernière, qui est motivée principalement par les difficultés budgétaires de l'Etat, va contraindre les quelque quarante professeurs qui avaient obtenu le droit de prendre leur retraite seulement à septante ans de quitter leur poste dès qu'ils auront obtenu leur pleine retraite.

Par ailleurs, la nouvelle Convention de coordination entre les universités de Suisse occidentale qui a été signée au mois de février 1994 introduit en particulier la possibilité de demander à un professeur, dans le cadre de son mandat, de donner un enseignement dans une autre université ; cette mesure devrait permettre de renforcer les collaborations entre les universités de la région.

Suite à des maladroites dans la transmission des informations, les directives introduites par le Rectorat concernant l'âge de nomination des assistants (27 ans) et des maîtres-assistants (32 ans) ont été vivement contestées par les associations du corps intermédiaire. Le Rectorat a répondu que, suivant les recommandations du Conseil suisse de la science, il avait introduit ces mesures pour améliorer la compétitivité de la relève locale face aux candidats étrangers et favoriser l'accès du corps intermédiaire à des postes de haut niveau, et il a précisé qu'il les appliquait de manière très souple : c'est ainsi que ces mesures ne s'appliquent pas aux femmes ayant des charges de famille, aux étudiants sans maturité, aux étudiants ayant dû faire un long séjour de formation à l'étranger ou à ceux ayant acquis une double formation.

Egalité des chances entre femmes et hommes et Etudes femmes

La progression des femmes dans les positions académiques élevées s'est poursuivie puisque, au 1^{er} janvier 1994, on dénombrait 6,5% de professeures contre 4,9% deux ans plus tôt. Force est de constater cependant la lenteur du processus, puisque des professeurs nommés en 1993, seuls 13,6% étaient des femmes, soit 3 nominations sur 22. Il est à noter que, dans deux cas, les procédures de nomination ont donné lieu à des recours qui n'ont pas abouti. Dans certaines disciplines, l'absence de promotion systématique du corps intermédiaire féminin durant les précédentes décennies est la cause du nombre réduit, voire de l'absence totale de candidatures féminines au moment de l'ouverture des postes. Aussi le Rectorat, pour faciliter la poursuite de la carrière académique, a-t-il pris deux

mesures en faveur des femmes, à savoir celle d'une prolongation possible des mandats à temps partiel (assistante, maître-assistante) pour les femmes ayant charge de famille, une possibilité qui n'est encore que peu utilisée. Par ailleurs, il a mis à disposition des facultés dix suppléments de maître-assistante qui doivent permettre à des femmes ayant terminé leur temps d'assistance de rester dans le cadre universitaire. L'on relèvera cependant le nombre limité de demandes qui sont parvenues au Rectorat pour l'année 1993-1994 et l'absence de demandes émanant de certaines grandes facultés pour ces postes.

La déléguée aux questions féminines, outre la tâche qui lui incombe de suivre les procédures de nomination, a rencontré le corps intermédiaire féminin des diverses facultés pour l'informer des modalités de la Loi sur l'Université et des mesures d'encouragement prises en faveur du sexe sous-représenté. Elle a aussi servi de consultante aux membres du corps intermédiaire féminin.

En outre, l'année écoulée a vu la création d'une Commission de l'égalité du Rectorat, composée de représentants de toutes les facultés. Elle a pour mission de réfléchir aux mesures de promotion des femmes dans l'Université et aux orientations du projet postgrade des Etudes femmes qui fait aussi l'objet de discussions sur le plan romand et confédéral dans le cadre de la Conférence des déléguées aux questions féminines des universités et hautes écoles suisses (CODEFUHES). Dans le cadre de ses réflexions, la Commission a convié Mme Thanh-Huyen Ballmer-Cao, directrice du Programme national de recherche 35, à lui présenter les développements récents des Etudes femmes en sciences sociales. Elle a également examiné les modalités d'une éventuelle enquête qui se propose d'étudier les raisons du faible taux d'achèvement de thèse de doctorat du corps intermédiaire féminin.

Enfin, il a été procédé à un inventaire des enseignements et des recherches qui se font actuellement dans le domaine des rapports sociaux de sexe, inventaire qui a fait l'objet d'une publication conjointe avec l'Université de Lausanne.

Corps professoral

Les informations que nous donnons ici concernent les nominations et les départs dans le corps professoral pendant la période du 1^{er} avril 1993 au 31 mars 1994.

Ont été nommés les nouvelles professeures et nouveaux professeurs suivants :

Professeur(e)s ordinaires :

M. Pierre DE LA HARPE (Sciences)	M. Jaime DE MELO (SES)
M. Denis DUBOULE (Sciences)	M. Charles HUSSY (SES)
M. Jean GRUENBERG (Sciences)	M. José-Carlos JARILLO (SES)
M. Alan Francis WILLIAMS (Sciences)	Mme Dominique MANAI-WEHRLI (Droit)
M. Nicolas DE TRIBOLET (Médecine)	Mme Anne PETITPIERRE-SAUVAIN (Droit)
M. José GUIMON (Médecine)	M. Luc THÉVENOZ (Droit)
M. Théodor LANDIS (Médecine)	Mme Anik DE RIBEAUPIERRE (FPSE)
M. Andrei ZALIZNIAK (Lettres)	M. Gabriel MUGNY (FPSE)

Professeur adjoint :

M. Ernst-Alexander KNAUF (Théologie)

Professeurs associés :

M. Antoine DE TORRENTÉ (Médecine) M. Jean-Claude PIFFARETTI (Médecine)
M. Denys MONTANDON (Médecine)

Professeur(e)s titulaires :

M. Jean BERTRAND (Sciences) M. Stuart Gordon CLARKSON (Médecine)
Mme Maria-Novella KIENZLE (Sciences) M. Gérald Constant LACOURT (MÉDECINE)
Mme Catherine LE LUC (Sciences) M. Manfred GILLI (SES)
M. Daniel BERTRAND (Médecine) M. Jean BRUN (FPSE)
M. Alessandro Mario CAPPONI (Médecine)

Par ailleurs, ont été nommés à l'honorariat les professeurs suivants :

M. Alfred FROLICHER (Sciences) M. Lucien DALLENBACH (Lettres)
M. Olivier GUIGAN (Sciences) M. Jean-Claude COURBON (SES)
M. Ernst HEER (SCIENCES) M. PHILIPPE GRAVEN (Droit)
M. Erwin PARTHE (Sciences) M. Pierre LALIVE (DROIT)
M. Jean BERNEY (Médecine) M. François BOVON (Théologie)
M. André CRUCHAUD (Médecine) M. Michael Alan HUBERMAN (FPSE)
M. Yusuf KAPANCI (Médecine) M. Pierre-Michel GOLINELLI (EA)
M. Edouard LOIZEAU (Médecine)

Ont également pris leur retraite :

M. Jean-Jacques GUILBERT, chargé de cours (Médecine)
M. Roger KUFFER, chargé de cours (Médecine)
M. Daniel NUSSLE, chargé de cours (Médecine)
M. Pierre MESSERLI, chargé de cours (FPSE)
M. Howard SCHWARTZ, chargé de cours (ETI)

Enfin, l'Université a déploré le décès de plusieurs de ses membres :

M. Pierre PRENTKI, maître d'enseignement et de recherche (Sciences)
M. Jacques MIÈGE, professeur honoraire (Sciences)
M. Julian DE AJURIAGUERRA, professeur honoraire (Médecine)
M. David KLEIN, professeur honoraire (Médecine)
M. Zygmunt ESTREICHER, professeur honoraire (Lettres)
M. Charles MAYSTRE, professeur honoraire (Lettres)
M. Adriaan GEENSE, professeur ordinaire (Théologie)

Enseignement

Innovations pédagogiques et qualité de l'enseignement

La qualité de l'encadrement des étudiants débutants reste l'une des préoccupations prioritaires de la Commission de l'enseignement du Rectorat. Dans cette perspective, un

document sur le monitorat, qui permet à des étudiants avancés de fournir des aides variées aux étudiants débutants, sans empiéter sur les tâches dévolues aux assistants, a été rédigé à l'intention des facultés. Dans l'attente de solutions pour le financement de cette forme d'encadrement, la Commission de l'enseignement du Rectorat a pu mettre à disposition de huit unités des ressources financières destinées à encourager de nouveaux projets de monitorat dès la rentrée 1993-1994. Ce soutien, limité à un an, permettra notamment de procéder à une évaluation des perspectives de cette forme d'encadrement, en mettant en évidence ses avantages et ses inconvénients pour les enseignants, les assistants, les moniteurs et les étudiants eux-mêmes.

Les projets d'innovation pédagogique soutenus par la Commission de 1991 à 1993 ont été menés à bien en Faculté des sciences (Département de chimie physique et Département d'anthropologie et d'écologie), Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et à l'Ecole de langue et de civilisation françaises. Les rapports finaux ont été déposés, et la Commission va tirer un bilan de cette expérience, en tenant compte également des projets soutenus en 1991-1992 en Faculté des lettres et Faculté des sciences économiques et sociales.

Deux documents sur le système des crédits (*Le système des crédits* et son annexe *Lignes directrices pour l'introduction du système des crédits dans les facultés et écoles de l'Université de Genève*, juin 1993) ont été élaborés par la Commission de l'enseignement du Rectorat et mis en consultation auprès des facultés. Un rapport sur les résultats de la consultation a été rédigé et la préparation de recommandations pour la mise en place d'une première étape d'un système de crédits dans les facultés et écoles est envisagée.

La Commission de l'enseignement a continué à répondre aux demandes d'aide relatives à l'évaluation de l'enseignement par des questionnaires distribués aux étudiants. Suite à l'enquête entreprise l'an dernier, un rapport sur la situation en matière d'évaluation de l'enseignement a été préparé à l'intention du Rectorat.

Outre les thèmes mentionnés ci-dessus, la Commission de l'enseignement du Rectorat a notamment abordé les problématiques suivantes lors de ses séances plénières : l'amélioration de l'information et de l'orientation des collégiens et des étudiants débutants, les limitations d'accès aux études, l'emploi des étudiants diplômés.

Formation continue

Depuis le printemps 1991, les offres de formation continue augmentent. La diversité des programmes, leur fréquentation par des professionnels issus d'institutions publiques et d'entreprises privées, les innovations telles que l'interdisciplinarité et le partenariat avec des entreprises publiques et privées attestent que la nouvelle mission de l'Université a pris un bel élan.

Structurés sous forme de certificat, session ou séminaire et atelier de formation continue, ces programmes réunissent des scientifiques et cadres du terrain pour partager les dernières connaissances basées sur la recherche et les confronter aux besoins du praticien. Ces formations se déroulent selon les demandes des participants entre midi et deux heures, l'après-midi, le soir ou s'étalent sur plusieurs jours ou semaines.

Collaboration universités-entreprises

Parmi les innovations essentielles, relevons la collaboration universités-entreprises pour la formation continue. En 1993, de nombreux programmes ont été réalisés en collaboration avec des intervenants venus d'universités européennes ou américaines et d'entreprises nationales ou multinationales, de syndicats, voire des administrations cantonale et fédérale.

Ces rencontres génèrent de nouvelles formes de communication pédagogique. L'évaluation des projets a permis de constater que l'échange entre connaissances scientifiques et pratiques répond aux besoins de formation et à la nécessité de mise à jour des connaissances.

Service de la formation continue

Chargé de coordonner les activités de formation continue et d'informer le public de l'offre universitaire, le Service de la formation continue a lancé, en coordination avec les autres services des universités romandes et de l'EPFL, des outils de communication : édition de programme commun, banque de données, logo, fichier.

De plus, il participe activement aux travaux des réseaux européens pour la formation continue comme COMETT, programme de la Commission Européenne pour la formation continue de haute technologie, EUCEN, réseau européen pour la formation continue universitaire et SATURN, réseau universités-entreprises pour la formation continue à distance.

Enfin, les services formation continue des universités suisses ont collaboré à l'évaluation des projets de formation continue financés par l'Office fédéral de l'éducation et de la science et une équipe d'évaluation internationale a évalué leurs prestations. Les premiers résultats les qualifient de positives.

Architecture

Après les espoirs exprimés dans le rapport du Dies de 1992 et les incertitudes exposées dans celui de 1993, la volonté de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et de l'Université de Genève, manifestée dès la fin de 1991, de mettre leurs ressources en commun afin de pouvoir mieux distinguer leurs points forts respectifs et développer les enseignements de troisième cycle et la recherche, s'est enfin concrétisée dans un accord signé le 4 février 1994.

Cet accord prévoit :

- Un découpage et un partage des enseignements de premier, deuxième et troisième cycles entre l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et l'Université de Genève. Genève renonce au premier cycle (1^{ère} et 2^e années). Genève et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne se partagent la formation de deuxième cycle (3^e, 4^e et 5^e années). Des enseignements de troisième cycle seront mis sur pied pour l'essentiel à l'initiative de Genève.
- L'urbanisme et l'aménagement du territoire, la sauvegarde du patrimoine bâti, l'architecture et les arts appliqués, ainsi que le paysage, deviennent les quatre centres de gravité des deuxième et troisième cycles de Genève.

- Le projet d'architecture, l'économie de la construction et la technologie liée aux sciences de l'ingénieur forment les centres de gravité des premier et deuxième cycles à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.
- Les diplômés d'architecte délivrés par les deux établissements, bien que de spécificité différente, seront complémentaires et équivalents. Les troisièmes cycles permettent d'obtenir un diplôme d'études supérieures et des certificats de formation continue. Ils mènent aussi à la recherche et au doctorat.

Dès la rentrée universitaire 1994-1995, Genève n'accueillera plus d'étudiants débutants en architecture. Ceux qui sont actuellement en formation à Genève auront toutefois l'assurance d'y terminer leurs études.

La mise en commun des ressources permettra ainsi de réaliser une économie globale d'au moins 7% pour l'enseignement de l'architecture. De surcroît, cet accord assurera un renforcement de l'offre en formation.

Recherche

Les subsides de recherche accordés par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS) représentent un indicateur indirect de l'effort de recherche à l'Université, notamment dans le domaine des sciences naturelles et de la médecine fondamentale. En 1993, ils ont atteint un total de 37,66 millions de francs pour l'Université de Genève (y compris les programmes nationaux de recherche), soit une croissance de 3,65% par rapport à 1991. Cette dernière marque un fléchissement comparativement à la croissance de 9,5% enregistrée de 1990 à 1991, qui s'explique en grande partie par la diminution des subventions fédérales au FNRS. Les bourses accordées aux jeunes chercheurs ont atteint un montant de 1,67 millions de francs, et celles aux chercheurs avancés de 1,45 millions de francs, soit respectivement une croissance de 3,1% et de 1,45% par rapport à l'année précédente.

Répartition des subsides de recherche du FNRS par faculté / école / centre en 1993 :

	millions de frs	Croissance par rapport à 1992
- Sciences	18.21	1.7%
- Médecine	13.53	5.5%
- Lettres	0.97	23.9%
- Sciences économiques et sociales	2.54	10.4%
- Droit	0.28	29.0%
- Théologie	0.13	- 35.6%
- Psychologie et sciences de l'éducation	1.55	- 12.2%
- Ecole d'architecture	0.06	26.4%
- Ecole de traduction et d'interprétation	0.13	69.8%
- Centres interfacultaires	0.26	- 22.1%

Bien que les variations d'une année à l'autre ne soient pas significatives, on peut relever une croissance pour le groupe sciences économiques et sociales, droit et lettres, un fléchissement pour les sciences et une diminution pour la psychologie et les sciences de l'éducation. Les coupures de postes appliquées à l'Université, notamment celles qui touchent le corps intermédiaire, ont une incidence directe sur la capacité de recherche et peuvent avoir un effet réducteur sur la demande en recherche adressée au FNRS. La limitation des possibilités de financement du FNRS ne permet pas de financer un plus grand nombre de collaborateurs de la recherche et de compenser ainsi les pertes de postes à l'Université. A cela s'ajoute un autre effet réducteur, à savoir la diminution du temps de recherche du corps enseignant, en raison de l'augmentation des charges d'enseignement induite par la compression des postes.

Après la votation du 6 décembre 1992, la participation des chercheurs suisses aux programmes européens reste toujours possible, mais avec des restrictions. La Suisse ne peut pas, notamment, prendre une part active dans l'élaboration des programmes et ses chercheurs ne peuvent pas, en principe, opérer en qualité de coordonnateur de projet. Les chercheurs de l'Université de Genève sont présents dans plusieurs programmes et projets. L'ouverture de l'Euro-Guichet (cf. section « Services rattachés au Rectorat ») a permis d'en établir l'inventaire. Ainsi, en 1993, plus de 50 projets de recherche sont attribués à l'Université de Genève. Les facultés et écoles concernées sont : Sciences, Médecine, Sciences économiques et sociales, Psychologie et sciences de l'éducation, Traduction et interprétation, Architecture (cf. tableau des participations en pages 27 et suivantes).

Collaboration interuniversitaire et relations extérieures, mobilité des étudiants

Mobilité des étudiants

Le programme suisse CH-UNIMOBIL ne parvient toujours pas à susciter un grand intérêt de la part des étudiants de l'Université de Genève. Le nombre des étudiants partant de Genève a chuté de 12 au semestre d'été 1993 à 7 unités au semestre d'hiver. Par contre, l'intérêt des étudiants des autres universités de Suisse pour un séjour à Genève semble croître. Leur effectif est passé, pour les mêmes semestres, de 30 à 49. Jusqu'en juillet 1993, 14 conventions de mobilité ont été signées par les universités et hautes écoles suisses pour différentes disciplines. Le nombre de bourses mises à disposition par la Confédération en faveur de la mobilité des étudiants a été réduit de 450, en 1991-1992, à 275 bourses, en 1993-1994, à la suite des coupures budgétaires. Pour la même période, le nombre de bourses demandées est passé de 152 à 273, en ce qui concerne l'ensemble de la Suisse, pour une population d'étudiants de mobilité, qui, elle, a progressé de 162 à 290 unités.

Le Programme européen ERASMUS a plus de succès, et entraîne un plus grand nombre d'étudiants de l'Alma mater sur le chemin des universités de l'Union européenne que sur celui des hautes écoles helvétiques. Ainsi, 32 étudiants ont quitté Genève en 1992-1993

avec, pour destinations principales, dans l'ordre décroissant d'importance : la France, l'Espagne, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, le Danemark, le Portugal et l'Italie. Pour 1993-1994, 47 candidats sont annoncés, qui partent de Genève. Dans l'autre sens, ce sont 41 étudiants qui sont venus à Genève en provenance de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Espagne, du Portugal, des Pays-Bas, de la France, de la Grèce et de la Grande-Bretagne. Les prévisions effectuées pour 1993-1994, dans les demandes adressées à Bruxelles, laissent prévoir un flux de 158 candidats au départ de Genève. La candidature de l'Université de Genève a été retenue pour l'année 1994-1995 pour 59 Programmes Interuniversitaires thématiques de Coopération (PIC), dont 2 pour lesquels elle assurera le rôle de coordinateur (37 PIC en 1992-1993). La progression du nombre de programmes semble cependant être plus rapide que celle du nombre d'étudiants ERASMUS et du nombre de bourses que Bruxelles peut mettre à disposition.

Collaboration transfrontalière régionale

Après l'essor des années précédentes, la collaboration transfrontalière régionale marque le pas ; elle entre dans une phase de consolidation. Le nombre de rencontres interuniversitaires et d'échanges d'étudiants ou de chercheurs se maintient, mais les nouveaux projets de collaboration sont peu nombreux et ont plus de peine à aboutir. Relevons cependant les accords de collaboration conclus avec les Universités Joseph-Fourier de Grenoble (géographie), Lyon I et l'Ecole normale supérieure de Lyon (astrophysique) et Lyon I (génie biologique médical). Une Association Transfrontalière Universitaire (ATU) a été constituée, avec siège sur le site d'Archamps. Elle servira de structure pour la réalisation des projets de collaboration en cours. Concernant le projet du Centre de recherche en pharmacie des polypeptides, le bâtiment devant abriter les laboratoires a été construit.

Autres collaborations européennes et internationales

Avec le développement, réjouissant, des accords de collaboration, s'est posée indirectement la question de l'information. Un fichier des accords bilatéraux et multilatéraux a été constitué par le Service des publications et archives. Il permet de donner une vue d'ensemble des accords en vigueur (cf. tableau des conventions étrangères en pages 33 et suivantes). Nous relèverons les collaborations suivantes conclues en 1993, en plus de celles déjà mentionnées sous le paragraphe consacré à la collaboration transfrontalière régionale.

- University of Sussex (traduction et interprétation)
- Université de Varsovie (Lettres)
- Massachusetts Institute of Technology (Lettres)
- Kent State University (traduction et interprétation)
- Université d'Ho-Chi-Minh-Ville (informatique).

La collaboration avec les universités des pays de l'Europe centrale et de l'Est a fait l'objet d'un rapport du délégué du Rectorat en la matière, le Professeur André Hurst. Plusieurs nouveaux accords de collaboration sont en préparation, notamment avec l'Université Charles de Prague, Tirana, et diverses universités de l'ancienne URSS, dont l'Université des sciences humaines de Moscou.

Collaboration romande

Un renouveau et un élargissement de la coordination romande ont été réalisés par la signature de la Convention relative à la Coordination universitaire en Suisse occidentale, adoptée par la Conférence universitaire romande le 12 février 1994, donnant naissance à la Conférence universitaire du même nom (CUSO) en lieu et place de la Conférence universitaire romande. La CUSO associe les cantons universitaires de Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et l'EPFL. Les cantons du Jura, du Tessin et du Valais en font également partie. La convention donne le cadre organisationnel à une coordination conçue par branche scientifique. Celle-ci devrait être coiffée par un concordat intercantonal contenant des dispositions légales communes relatives notamment à la nomination des enseignants.

Conformément à ce concept d'une coordination par branche, les Universités de Genève et de Lausanne ont regroupé leurs ressources pour créer une Ecole de pharmacie romande, répartie sur deux sites, mais disposant d'une direction commune. Les étudiants pourront suivre une formation de pharmacien à Lausanne ou à Genève. La réalisation de ce projet a permis de parvenir à une répartition des centres de gravité de l'enseignement et de la recherche entre les deux établissements universitaires lémaniques.

Une coordination très active a été mise à l'étude entre les Facultés des sciences de Genève, de Lausanne et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Des groupes, par disciplines, ont été mis en place, et des propositions concrètes de répartition des tâches et de collaboration ont été, notamment, proposées pour les Sciences de la Terre.

Après de nombreux efforts, un projet de collaboration a pu voir le jour en matière d'architecture entre l'Université de Genève et l'EPFL, et a donné lieu à un protocole d'accord qui a été conclu en février 1994 (cf. ci-dessus).

La médecine sociale et préventive a fait l'objet d'une concentration entre Genève et Lausanne par la création d'un institut en la matière sous forme d'une fondation.

Activités sociales, culturelles et sportives

Depuis une année, ce secteur d'activités n'est plus sous la direction d'un chef de service. Chaque responsable des diverses unités est ainsi plus indépendant et autonome. Cette organisation répond au nouveau concept de l'administration centrale qui limite les niveaux hiérarchiques et donne plus de compétence aux collaborateurs.

Activités culturelles

Les activités culturelles proposent un lieu de création, d'expression, de rencontre, animé par des professionnels et des passionnés. Elles permettent aux étudiants de trouver pendant leurs études une approche pratique de la culture vivante développant leur créativité artistique et leur permettant de s'intégrer harmonieusement. Quarante-cinq groupes sont actifs dans les domaines suivants : cinéma, vidéo, photo, danse, théâtre, arts plastiques, musique, chœur, écriture, ciné-clubs.

Bureau de placement

Le Bureau de placement continue de travailler dans son rôle « d'agence de travail » pour étudiants. Il répond à des besoins financiers des étudiants et constitue aussi une porte ouverte sur les nécessités du monde du travail. Cette année a été marquée par une diminution des possibilités d'emploi, conséquence des difficultés économiques du moment. Une salle de dactylographie et des cours sont offerts aux étudiants.

Service social

Le Bureau d'information sociale (BUIS) est animé par des assistants sociaux qui répondent à de nombreuses demandes d'aide sociale et d'information. Particulièrement dans ce secteur, les difficultés économiques ont amené une augmentation de sollicitation d'aide financière.

Sports universitaires

Environ 6000 étudiants ont pratiqué dans le cadre des sports universitaires une ou plusieurs de la cinquantaine d'activités sportives qui leur sont proposées. Les entraînements de gymnastique en musique, de volley-ball et de badminton sont ceux qui, sur le plan de la fréquentation, rencontrent le plus de succès. Le Tennis-club avec ses 800 membres et les camps de ski, en particulier celui de Zermatt qui réunit régulièrement plus de 500 participants, permettent un décloisonnement non seulement entre les étudiants, mais aussi entre tous les membres de la communauté universitaire, puisque ces activités sont également ouvertes au corps enseignant ainsi qu'au personnel administratif et technique.

Les activités culturelles, le Bureau de placement et les sports universitaires ont, en outre, participé de façon active à la manifestation « L'Uni à cœur ouvert » en présentant différents spectacles et des animations diverses.

Bureau des logements et restaurants universitaires (BRLU)

Depuis l'ouverture du foyer « Les Epinettes » en octobre 1993, le BRLU gère 350 lits destinés aux étudiants de l'Université de Genève. Une certaine détente s'étant ressentie dans le milieu du logement à Genève durant l'année 1993, le but du BRLU à court et moyen terme est de maintenir des loyers à bas prix et d'offrir des logements confortables. De plus, un projet de construction de logements pour étudiants sur le site de Battelle est en cours, grâce au dynamisme de la Fondation universitaire pour le logement des étudiants. Le BRLU participe activement au bon déroulement des programmes d'échanges ERASMUS et assure des logements également à ces étudiants de mobilité, dans la mesure de ses possibilités et en collaboration avec les autres foyers universitaires de la place.

Une crèche à l'Université

La crèche des Bastions est gérée par une association subventionnée à 50% par l'Université et à 50% par la Ville de Genève (Frs. 500 000 de subvention, total annuel). Elle a

ouvert ses portes le 1^{er} novembre 1992 à Uni-Bastions, dans des locaux aménagés de manière appropriée et répondant aux exigences en la matière. La crèche reçoit des enfants de 0 à 5 ans et les parents payent un prix de pension en relation avec leur revenu, les 64% des parents étant des étudiants. La crèche accueille au maximum 28 enfants par demi-journée, ce qui représente actuellement 66 enfants inscrits. C'est une crèche à temps partiel, les enfants ne pouvant la fréquenter que 5 demi-journées maximum par semaine. Après un an de fonctionnement, il existe un réel besoin des parents utilisateurs de pouvoir compter sur une crèche ouverte sans interruption. Le personnel de la crèche applique une pédagogie qui accompagne l'enfant dans le développement de sa personnalité, aussi bien affectif qu'intellectuel. A la crèche des Bastions, l'enfant est acteur et non spectateur ; ses propres découvertes et ses jeux spontanés sont favorisés.

Antenne Santé

L'Antenne Santé a trois objectifs :

- Offrir un lien d'information, de conseil, d'orientation et d'écoute.
- Prévention de certaines maladies.
- Promotion de la santé des étudiants.

Depuis son installation au 4, rue de Candolle, la responsable a constaté une forte augmentation de téléphones ou de consultations des étudiants, et plusieurs actions « santé-prévention » sont prévues.

Assurance-maladie

Depuis de nombreuses années, l'Université de Genève est liée à l'Avenir Assurances par un contrat collectif d'assurance-maladie et accidents. Dès le mois d'octobre 1992, la couverture d'assurance dite « ordinaire » a été convertie en un « Plan de santé » inspiré du modèle américain HMO (Health Maintenance Organisation). Ce système de santé responsabilise patients et médecins pour une recherche des meilleurs moyens de garantir la santé à un prix acceptable. Plus de 3500 étudiants ont adhéré à ce système. Cette première expérience à Genève et en Romandie est évaluée par une équipe de recherche de l'Institut de médecine sociale et préventive qui étudie en détail les divers aspects de ce modèle d'assurance innovateur.

Plan stratégique et plan quadriennal 1996-1999

Compte tenu des restrictions budgétaires imposées par l'Etat, aucun des projets du plan quadriennal 1992-1995 n'a pu être réalisé jusqu'ici. Il a fallu néanmoins, à la demande de la Confédération, commencer à préparer la planification pour la période suivante.

La Commission de planification universitaire (CPU) de la Conférence universitaire suisse (CUS) a introduit une nouvelle procédure de planification en trois phases : la planification stratégique, qui définit de grandes orientations qualitatives à moyen terme (dix ans), la planification quadriennale, qui définit les projets à réaliser pendant la période

1996-1999 et fournit une première estimation des moyens financiers nécessaires à leur réalisation, enfin la planification continue, qui déterminera d'année en année les projets qui peuvent être réalisés en fonction des budgets disponibles.

Le plan stratégique de l'Université de Genève, qui a été établi par la Commission de développement du Rectorat en collaboration avec le Collège des recteurs et doyens et le Conseil de l'Université, a été remis à la CPU en avril 1993. Après un rappel des lignes de forces actuelles de l'Université, ce plan définit, pour les dix années à venir, des priorités générales, concernant l'ensemble de l'Université (comme le renforcement des formations post-grade et post-doctorale) et des priorités thématiques, qui se réaliseront sous la forme de centres de gravité facultaires et plurifacultaires ou sous la forme de partenariats avec d'autres universités de la région.

Quant au plan quadriennal 1996-1999, il a été accepté par le Conseil de l'Université et transmis au Département de l'instruction publique et à la CPU en décembre 1993. Fondé sur l'hypothèse d'un taux de croissance réelle de 1% par an à partir de 1996, il innove considérablement par rapport aux plans précédents en mettant l'accent non sur les projets facultaires (il n'en retient que trois), mais sur deux axes de développement qui concernent l'ensemble de l'Université : l'amélioration de l'encadrement et de la formation post-grade et le développement de programmes plurifacultaires. Ces programmes portent sur les thèmes suivants : biologie fondamentale et médicale, environnement, éthique, étude du cycle de vie humain, étude sur la démocratie directe, études européennes, études femmes, informatique, langage et communication, médecine et action humanitaires, et neurosciences cognitives, qui sont autant de défis lancés à la science contemporaine par notre société.

Evaluation des unités d'enseignement et de recherche (UER)

La procédure d'évaluation cyclique, sur six ans, de toutes les UER de l'Université, qui a été conçue par la Commission de développement du Rectorat, en collaboration avec le Collège des recteurs et doyens, a été mise en œuvre en octobre 1993. Elle a porté jusqu'ici sur dix UER : la Faculté de droit, la Section de pharmacie, le Département de physique nucléaire et corpusculaire, l'Institut Forel, l'Institut de médecine légale, les Départements de langue et de littérature allemandes, d'histoire générale, d'économie commerciale et industrielle, d'économétrie, et le Centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie.

Rappelons que cette procédure, qui porte sur les activités d'enseignement, de recherche et de service des UER, s'appuie sur trois instruments : une base de données définissant les ressources et les performances de l'UER, une auto-évaluation effectuée par le responsable de l'UER et une évaluation par trois experts extérieurs, qui font une visite de trois jours dans l'UER. Les premiers résultats de ces évaluations sont très riches d'enseignements pour les autorités académiques et feront l'objet, à la fin de l'année universitaire, d'un premier rapport de synthèse public.

Les dix UER qui seront soumises à évaluation en 1994 préparent actuellement leurs rapports d'auto-évaluation et les visites d'experts auront lieu en automne.

Budget et finances

L'année 1993 a été une année de rigueur budgétaire. Le plan de 2% de coupures demandé par le Conseil d'Etat fut appliqué, entraînant une réduction des postes de 50 unités réparties entre le corps professoral, le corps intermédiaire et le personnel administratif et technique. Malgré ces efforts, le résultat des comptes est décevant. L'excédent des dépenses s'élève à 757 000 francs sur un budget de 375 millions. Il a fallu absorber six mois de salaires indexés de 1%, suite aux accords du Conseil d'Etat avec le cartel intersyndical. Les charges sociales se sont révélées plus élevées que prévu, notamment les cotisations à la caisse de retraite.

Les recettes ont elles aussi réservé quelques mauvaises surprises (les sommes budgétées sont entre parenthèses) : les accords intercantonaux ne nous ont rapporté que 19 720 412 francs (21 250 000) alors qu'ils nous coûtaient 4 033 250 francs (3 400 000) ; la subvention de base de la Confédération s'est réduite à 61 504 000 francs (64 171 000). Finalement, le manque de recettes est de 4 370 000 francs.

Sans relation avec ce déficit, 1993 a vu la mise en place d'une plus grande autonomie budgétaire. Les assistants et maîtres-assistants sont désormais comptabilisés en coût et non en nombre de postes, ce qui autorisa la transformation de quelques postes de professeurs non renouvelés en un nombre plus grand d'assistants, rétablissant un équilibre compromis par la soudaineté des coupures. La Section de médecine dentaire gère maintenant la totalité de ses recettes et de ses dépenses, ce qui lui a permis d'entreprendre le remplacement d'un matériel vieux de 20 ans, malgré des crédits de renouvellement insuffisants. Il a également été possible de remplacer les serveurs informatiques en tenant compte d'économies substantielles sur les coûts d'entretien.

Bâtiments

Uni Mail, deuxième étape

Le crédit d'étude pour la deuxième étape du bâtiment d'Uni Mail a été voté par le Grand Conseil, le 8 octobre 1993.

Il est prévu de soumettre le projet de loi relatif au crédit de construction au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, en automne 1994, aux fins que le vote intervienne durant l'année 1994 encore.

Dans le cadre de la procédure de demande de subvention fédérale, un certain nombre d'éléments ont déjà été réunis et les dossiers utiles préparés à l'intention des instances concernées de la Confédération.

La réalisation de la deuxième étape d'Uni Mail permettra notamment d'installer dans les locaux ainsi mis à disposition la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, le Centre universitaire d'écologie humaine et des sciences de l'environnement, le Centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie et l'Institut européen. Un ensemble de salles d'enseignement, de capacités diverses, complétera par ailleurs le dispositif constitué par les auditoriums et les salles de séminaires mis en place en première étape ; il s'agira là d'un apport particulièrement important, en regard des besoins dans le domaine considéré.

Bâtiment de l'Aile Jura

L'aménagement des bibliothèques, déjà réalisé pour une partie, se poursuit. La bibliothèque du Département des sciences de l'Antiquité et celle de la Faculté autonome de théologie protestante pourront ainsi prendre place, en été 1994, au rez-de-chaussée inférieur et au rez-de-chaussée supérieur, côté parking.

Bâtiment central

Une partie de la Faculté autonome de théologie protestante sera regroupée dans les locaux du rez-de-chaussée, côté Jura, durant l'année 1994.

Bâtiment des Philosophes

L'achèvement des travaux de rénovation des façades et de la toiture est prévu pour l'été 1995. La bibliothèque de langue et littérature espagnoles est, quant à elle, fonctionnelle depuis le printemps 1994.

Ancienne Ecole de Médecine

La demande d'autorisation de construire a été acceptée et les travaux de transformation projetés pourront ainsi débuter dès le printemps 1994 ; ils seront réalisés par étapes.

Centre médical universitaire

Une partie des locaux libérés par l'Institut de médecine sociale et préventive sera aménagée en espaces de laboratoires.

Bâtiment de la Section de médecine dentaire

L'étude relative à la deuxième étape du réaménagement des locaux est en cours ; les travaux seront entrepris en été 1994.

Centre interfacultaire de gérontologie

Le Centre interfacultaire de gérontologie a pris place dans les nouveaux locaux qui lui sont affectés à Thônex, au début du printemps 1994.

Sécurité des bâtiments

Les cours de formation à la lutte contre le feu ont été régulièrement dispensés et suivis au sein de l'Université.

Les horaires des agents de sécurité de la zone de l'Arve sont devenus réguliers en semaine ; un contrat a, en outre, été signé avec une entreprise de gardiennage, lui confiant la permanence du samedi, du dimanche, des jours fériés et pendant les périodes d'absences des titulaires.

Prévision et planification des constructions

La commission des bâtiments, particulièrement le groupe de travail en matière de prospective, s'est attachée, au cours de l'année écoulée, à l'étude des besoins en surface de l'ensemble des utilisateurs de l'Université.

Bibliothèques universitaires

Début 1994, la base de données bibliographiques du réseau romand (RERO), gérée par le Centre informatique de l'Etat de Vaud sur le système SIBIL, compte 1 800 000 notices ; elle est alimentée régulièrement par les quelque 100 bibliothèques (dont la moitié est à Genève) qui sont rattachées au réseau et permet de localiser tout document acquis par les bibliothèques universitaires de Suisse romande et du Tessin.

Le Conseil exécutif de RERO a décidé de stopper le développement de SIBIL à la version 14, qui a été installée dans le courant de l'hiver sur les différents sites. Un projet de migration vers un système compatible avec celui récemment installé à la Bibliothèque Nationale a été entrepris. La base de données RERO sera transférée sur ce nouveau système d'ici fin 1996. Le Comité directeur des grandes bibliothèques du réseau (CDROM) est étroitement associé à ce projet. Les conventions relatives à l'informatisation des bibliothèques scientifiques seront revues.

L'utilisation du système SIBIL installé à Genève l'an dernier pour les besoins immédiats d'Uni Mail a été élargie à d'autres utilisateurs avec l'informatisation du prêt et des acquisitions dans d'autres bibliothèques, ainsi qu'avec l'installation de postes supplémentaires pour l'interrogation dans les salles de lecture des bibliothèques genevoises utilisant SIBIL. La copie passive de la base de données du Réseau des bibliothèques romandes et tessinoises (RERO) qui est transférée en ligne et mise à jour chaque semaine est également accessible en OPAC depuis n'importe quel poste de travail rattaché au réseau Internet et mise à disposition des utilisateurs de SWITCH. Après quelques mois de mise en application, nous enregistrons à Genève déjà plus d'un million de transactions par mois, une moyenne de 40 000 transactions par jour avec des pointes de 60 000 certains jours ouvrables. Ce catalogue est accessible 24 heures sur 24 en plus des accès habituels sur Lausanne et par les OPAC locaux.

Le Service de coordination des bibliothèques (SEBIB) a poursuivi l'informatisation du catalogue en introduisant l'Institut d'histoire de la Réformation et le centre de documentation de l'Institut européen de l'Université de Genève dans le réseau. Il a également mis à disposition du Service des publications le système SIBIL et organisé la saisie décentralisée dans les bibliothèques des références bibliographiques pour le catalogue annuel.

Mis en service début 1985, le Dépôt des bibliothèques du Sujet est passablement sollicité tant pour certaines collections appartenant aux bibliothèques de l'Université et pour les archives que pour des dépôts temporaires de bibliothèques genevoises (IUED, ONU, BPU, bibliothèques municipales), et enfin comme espace de tri et de travail pour des dons. Actuellement, quelque 18 000 mètres linéaires (60% de l'espace disponible) sont occupés. La mise à disposition de ces documents via le prêt interbibliothèque augmente chaque année.

Les bibliothèques de l'Université disposaient à fin 1992 d'une collection de plus d'un million et demi de volumes (monographies et périodiques) et d'un crédit d'acquisitions de 4 199 557 francs dont 55% étaient consacrés aux abonnements de périodiques. La capacité d'accueil a été nettement améliorée grâce à Uni Mail.

Informatique

Tout achat informatique sur des fonds cantonaux est soumis à l'autorisation de la Commission informatique du Rectorat. Ce pouvoir est délégué aux Commissions des facultés et écoles pour le matériel figurant sur une liste d'achats tenue à jour par les services informatiques (SEINF), assurant les meilleures conditions d'achat pour les PC, les Macintosh et les stations de travail. Les SEINF tiennent une base de données de tous les achats d'appareils, quel que soit leur financement, et des modalités de leur raccordement au réseau de l'Université. De nombreuses licences de site existent pour des logiciels de statistiques, de mathématiques, de traitement de données et de préparation de documents. Un récent accord, négocié par la Commission informatique de la Conférence universitaire suisse avec la compagnie Microsoft, permettra de mettre tout le monde en règle en ce qui concerne les logiciels de bureautique, une nécessité suite à la mise en vigueur de la nouvelle loi sur le droit d'auteur.

Grâce à un accord de partenariat avec IBM, dont la presse a largement rendu compte, il a été possible de doter notre Université d'un serveur de puissance IBM 9076-SP2, machine parallèle très performante, et d'un serveur de données IBM 9121-411 doté de 70 milliards d'octets de mémoire sur disque avec une capacité d'archivage en ligne de 1200 milliards. Le partenariat s'étend au développement en commun d'applications en chimie quantique, en économie et organisation industrielle, en acquisition de données médicales et dans la mise en œuvre du parallélisme.

L'annonce d'une nouvelle famille de machines par DEC a permis aux SEINF de procéder, grâce aux économies réalisées sur l'entretien du matériel et du logiciel, au remplacement des VAX par des AXP beaucoup plus puissants.

L'amélioration des performances du réseau se poursuit ; la technologie FDDI (fiber data distributed interface) est utilisée sur le nœud central du réseau, véritable carrefour d'autoroutes ; des expériences avec la technologie ATM (asynchronous transfer mode) sont en cours pour faire face à la constante augmentation du trafic et permettre les applications multimédia.

Multimédia

Le développement des technologies de l'information permet d'envisager de nouvelles méthodes de production, de stockage et de diffusion de documents allant de textes illustrés aux images digitalisées et aux séquences vidéo. Il permet aussi d'envisager une transformation des modes d'enseignement. L'Université entend se donner les moyens de participer à cette évolution. Elle a pour cela confié le studio de production vidéo d'Uni Dufour à M. A. Jolliet, précédemment à l'École d'architecture, qui a renoncé à son propre équipe-

ment situé à la rue Saint-Ours. Des outils de digitalisation sont envisagés en commun avec le Centre universitaire d'informatique situé dans le même bâtiment.

Une autre source de textes et d'images est fournie par la technique des disques compacts ou CD-ROM. Des installations expérimentales, accessibles à travers le réseau, sont en fonction à la médiathèque et à la Faculté des lettres. Des collaborations avec la Bibliothèque publique et universitaire sont prévues. Certains des disques les plus intéressants sont très coûteux et il est souhaitable de les mettre en commun.

L'objectif du multimédia est d'améliorer les conditions de l'enseignement. L'enseignant organise le matériel nécessaire à son cours depuis sa station de travail en manipulant à l'écran textes, images et résultats de traitements informatiques. Des appareils de projection adéquats sont installés dans certaines salles de cours, permettant de projeter des images d'écran comme on le fait de transparents. Enfin, des postes de travail sont mis à disposition des étudiants pour qu'ils puissent avoir accès aux mêmes documents. Une expérimentation est en cours sous la direction de M. Giezendanner, coordinateur de la partie didactique du multimédia. Il est actuellement rattaché au centre de techniques de formation et d'apprentissage (TECFA) de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Le but recherché est de stocker tout ce matériel digitalisé sur le serveur d'archivage et de l'avoir pour toujours à disposition, grâce à une constante adaptation à l'évolution technique.

Groupe de travail « environnement »

Le groupe de travail « environnement » mis en place par le Rectorat afin de coordonner les différentes activités en rapide développement dans ce domaine s'est réuni plusieurs fois durant l'année académique 1992-1993. Il a notamment établi la partie genevoise du rapport de la Commission universitaire suisse sur la coordination de l'enseignement en sciences de l'environnement dans les universités et hautes écoles suisses. Il a également formulé un thème de recherche « Dynamiques de changement dans les pays du tiers-monde compatibles avec un développement durable » dans le cadre du module 7 du programme prioritaire sur l'environnement du Fonds national suisse de la recherche scientifique, auquel ont participé 17 groupes de recherche de la Communauté académique genevoise.

Organisation de l'administration centrale

L'année 1993 a été marquée, tout d'abord, par l'entrée en fonction, au mois de mai, du nouveau Directeur de l'administration, M. Daniel Collet, puis par la mise sur pied d'un nouveau concept de l'organisation de l'administration centrale.

Ce nouveau concept s'appuie sur les éléments de réflexion suivants :

- La mission de l'administration est d'offrir des services de qualité aux étudiants et au corps professoral. L'administration est donc une infrastructure indispensable et un partenaire à part entière du secteur académique.

- L'administration doit en conséquence être modelée pour répondre à cette mission. Niveaux hiérarchiques limités, qualité et motivation des collaborateurs, compétences techniques, vision claire des différents éléments de gestion sont quelques maîtres thèmes de l'organisation et du fonctionnement de l'administration.
- La concurrence pour des moyens financiers plus rares et la compression de personnel exigée dans les prochaines années accélèrent encore le besoin d'une organisation efficace et souple à la fois.

Services rattachés au Rectorat

Service des publications et archives

Le Service des publications et archives est responsable de l'édition de publications officielles régulières du Rectorat, de la mise à jour d'une quinzaine d'annuaires suisses et internationaux, ainsi que de l'organisation et de la tenue à jour des archives et de la documentation. Parmi les innovations, signalons l'introduction d'illustrations dans le *Rapport du Dies academicus*. Depuis 1993, les informations relatives à la *Liste des thèses* sont tirées de la base informatique SIBIL. Suite à la décision prise par le Rectorat d'effectuer le catalogage des ouvrages formant le *Catalogue des publications et de la recherche* selon la norme SIBIL, une nouvelle procédure de saisie des informations a été mise en place, en collaboration avec le Service de coordination des bibliothèques. Cette nouvelle procédure s'est réalisée non sans difficulté et a donné cours à certaines insatisfactions. Un problème particulier a surgi au niveau des publications à plusieurs auteurs, les règles internationales de catalogage ne permettant pas de mettre en évidence, de manière satisfaisante, les auteurs locaux. Un effort particulier a été placé sur la lisibilité des tableaux des *Statistiques universitaires* par une mise en page plus explicite. En vue de préparer la prochaine édition du *Recueil des professeurs*, une base de données informatique a été élaborée qui facilitera le travail de mise à jour des informations et permettra une utilisation dynamique du contenu. Dans le domaine des archives et de la documentation, deux nouveaux fichiers ont été créés : le premier se rapporte aux conventions de collaboration signées par l'Université de Genève avec des organismes étrangers, et permettra de mieux répondre aux demandes de renseignements. Le second servira de base à un historique du corps professoral (fichier des professeurs qui ont terminé leur mandat, ont démissionné ou sont décédés). Au cours de l'exercice, Madame Jeannine Pedron a fait valoir son droit à la retraite. Monsieur Alain Julliard a été engagé en remplacement.

Service des relations Université-Economie et Euro-Guichet

Le Service des relations Université-Economie (SUNEC), créé en 1991, a acquis de l'expérience et développé ses activités. Il traite annuellement 25 à 35 dossiers de collaboration Université-Economie (recherche de partenariats, projets de valorisation de la recherche, etc.). Un fichier d'entreprises, comptant actuellement 2200 adresses, a été constitué. Les dossiers arrivant au SUNEC ont atteint un volume qu'il est devenu difficile

de gérer, les ressources du service (3 personnes à temps partiel, soit 0.75 poste) étant modestes. Une expérience a été tentée : il a été fait appel, pour une période de six mois, à un scientifique bénévole, ce qui a permis un développement réjouissant des activités. Depuis le 1^{er} juillet, un Euro-Guichet a été ouvert au SUNEC avec l'aide financière de la Confédération. L'Euro-Guichet a une fonction d'information et de soutien pour les chercheurs intéressés à participer aux programmes de l'Union européenne. Il diffuse aux chercheurs une importante documentation sur les programmes et les appels d'offre et les conseille en matière de procédure et de recherche de financements. En outre, il est intervenu dans la procédure de consultation relative au 4^e programme-cadre de l'Union européenne.

Service juridique

Le Service juridique a vu croître les dossiers soumis à la Commission de recours de l'Université (CRUMI). Le nombre de dossiers traités est passé de 19 en 1990 à 31 en 1993. Le Service a participé à l'élaboration de 37 règlements d'études et 4 règlements d'organisation des facultés et autres unités de l'Université. En ce qui concerne les recours hiérarchiques, plaintes et dénonciations, déposés au Rectorat ou au Collège des recteurs et doyens, 6 affaires ont été instruites par le Service. En matière de législation universitaire, le Service juridique est largement intervenu dans la préparation des modifications de la Loi sur l'Université, et de la modification de 12 articles du Règlement d'application de la Loi sur l'Université (RALU) et du Règlement de l'Université (RU). L'essor qu'ont pris les collaborations interuniversitaires a demandé la participation du Service à l'élaboration de nombreux accords et conventions de collaboration. Enfin, dans le cadre des projets Université - Economie du SUNEC, le service a traité 36 dossiers de contrats, conventions et protection de propriété intellectuelle. Des directives ont été élaborées en la matière, en collaboration avec le SUNEC.

Service de presse

Le Service de presse a maintenu son effort en faveur du développement du magazine *Campus* qui a trouvé sa vitesse de croisière ; une participation publicitaire de 45% au coût de fabrication a été atteinte. Le magazine est distribué gratuitement à la communauté universitaire, mais peut être également acheté par abonnement ou en kiosque. *Campus*, de par sa conception d'information tournée principalement vers la Cité, et sa fréquence de parution (5 numéros par an), ne permet pas de répondre de manière satisfaisante à la demande interne d'information. Après avoir participé au lancement de la *Lettre du Rectorat*, le Service a été chargé de préparer un projet de bulletin interne d'information. Ce dernier a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil de l'Université, et une proposition concrète a été adressée au Rectorat. Le service a participé activement au mouvement « 1993 Genève gagne » et a collaboré à la mise sur pied de la fête « L'Uni à cœur ouvert ». Il a élaboré un dossier spécial intitulé « 12 idées fortes pour Genève » publié dans le magazine de l'Université. Par ailleurs, le service s'est lancé dans l'organisation de deux débats publics. Le premier a été consacré à l'aide humanitaire, en collaboration avec *L'Hebdo*, et le second aux études universitaires et aux débouchés dans le monde du travail, en collaboration avec la *Tribune de Genève*.

« L'Uni à cœur ouvert »

Associée à la vaste opération de « 1993 Genève gagne », l'Université s'est ouverte à la Cité à l'occasion de son Dies academicus par une manifestation qui s'est déroulée dans le Parc des Bastions et à Uni Bastions du 4 au 6 juin 1993. La recherche à l'Université, dans les entreprises et laboratoires de recherche de Genève et de sa région, a fait l'objet d'une exposition au centre d'une grande fête à laquelle la communauté universitaire et le public étaient conviés. Grâce aussi à un temps clément, « L'Uni à cœur ouvert » a rencontré un franc succès, aussi bien la nuit que le jour. L'opération a été, pour l'essentiel, financée par des sponsors, les exposants et les recettes des stands. Elle n'aurait pu se faire sans l'aide bénévole apportée par les étudiants, le personnel administratif et technique, les facultés, écoles, instituts, l'Université du 3^e âge et les associations de l'Université, et sans le soutien des autorités cantonales et de la Ville de Genève.

Dies academicus

Le Dies academicus 1993 s'est déroulé dans les nouveaux locaux d'Uni Mail en présence de Madame la conseillère fédérale Ruth Dreifuss.

Hôtes d'honneur du Dies, le Fonds national suisse de la recherche scientifique a, par l'intermédiaire du Président de son Conseil de la recherche, le Professeur André Aeschlimann, présenté l'exposé principal.

Exposition

L'Université a participé, une nouvelle fois, à EDUCA, Salon de l'étudiant et de la formation, exposition organisée à Palexpo en mai 1994, dans l'enceinte du Salon du livre. Elle y a tenu un stand – consacré à la présentation de son offre en formation – partagé avec le Département de l'instruction publique, la Formation continue et l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique.